



Webinaire de présentation de l'appel à projets sur les défis 3 et 4 du PPR Autonomie

Synthèse des échanges

Table des matières

Préambule	1
Contacts et liens utiles	1
Synthèse des échanges.....	2
Le PPR Autonomie en bref	2
Présentation de l'appel à projets (volet scientifique)	3
Les modalités de dépôt, sélection et mise en œuvre des projets dans le cadre de l'appel à projets	4
Foire aux questions	5

Préambule

L'équipes du PPR Autonomie et de l'ANR ont organisé le **9 décembre 2022 de 9h30 à 12h30 un webinaire de présentation de l'appel à projets** sur les défis 3 et 4 du programme. Le webinaire s'est déroulé en deux séquences :

- Présentation par Claudia Marquet¹ et Claude Martin² du PPR Autonomie, des travaux préparatoires de l'appel et de l'appel à projets (volet scientifique).
- Présentation par Michel Isingrini³ et Federica De Marco⁴ des modalités de dépôt, de sélection des projets, et de mise en œuvre des projets financés.

Un temps long a été réservé à la réponse aux questions des personnes présentes.

Cette synthèse n'est pas un compte-rendu exhaustif des échanges ; elles visent à faire le point sur les éléments principaux évoqués lors du webinaire, et en préciser d'autres. Les supports de présentation des intervenants sont mis à disposition, et les réponses aux questions posées ont été intégrées à la foire aux questions (voir ci-après, rubrique « Contacts et liens utiles »).

Contacts et liens utiles

Contactez l'équipe de l'ANR : ppr-avh[at]agencerecherche.fr.

La [page de l'appel sur le site internet de l'ANR](#), sur laquelle sont disponibles au téléchargement :

¹ Cheffe de projet du PPR Autonomie, en charge notamment de la mise en œuvre des appels à projets.

² Directeur scientifique du PPR Autonomie, Directeur de recherche au CNRS, sociologue.

³ Responsable de programme à l'ANR, en charge du suivi du PPR Autonomie.

⁴ Responsable du Pôle Sélection à l'ANR

- La synthèse des ateliers préparatoires à l'appel à projets
- Le texte de l'appel à projets en français et en anglais
- La trame du document scientifique et du document administratif et financier pour la soumission du projet
- La trame des lettres d'engagement des établissements partenaires
- Le règlement financier
- La foire aux questions
- Les supports de présentation du webinaire de présentation de l'appel

Contactez l'équipe du PPR Autonomie : ppr-autonomie[at]cnrs.fr.

La [page du PPR Autonomie](#) sur laquelle sont disponibles au téléchargement des documents complémentaires relatifs à la séquence des travaux préparatoires à l'appel (supports de présentation, bilan, etc.), ou aux activités du programme.

Synthèse des échanges

Comme évoqué en préambule, nous invitons les personnes intéressées à consulter les supports de présentation pour prendre connaissance de l'ensemble des sujets traités par les intervenants.

Pour chaque séquence, sont repris ci-après les principaux points.

Le PPR Autonomie en bref

Focus sur le **rôle de chacune des instances de gouvernance dans le cadre des appels à projets** :

- Le **Conseil scientifique** interdisciplinaire élabore la stratégie scientifique du programme et sa déclinaison dans un programme de travail. **Il rédige notamment les textes des appels à projets.**
- Le **Comité consultatif**, composé de chercheurs étrangers, de hauts fonctionnaires, de représentants des parties prenantes, de la société civile et de l'enseignement supérieur et de la recherche, éclaire le Conseil scientifique sur la pertinence du programme de travail et le suivi de sa mise en œuvre. A l'occasion d'un **séminaire de travail commun en septembre 2022, le Conseil scientifique, et le Comité consultatif ont pu échanger autour du périmètre et de la formulation du texte** de l'appel à projets.
- L'**ANR** est chargé de mettre en œuvre les appels à projets, c'est-à-dire qu'**elle organise la sélection des projets avec l'aide d'un jury international** dont elle sélectionne les membres. Ainsi, une fois le texte publié, **le Conseil scientifique du PPR Autonomie n'a plus aucun rôle, jusqu'à l'annonce des résultats.**
- Le **Comité de pilotage interministériel** est l'instance de validation du programme de travail du PPR Autonomie. A ce titre il **valide le texte de l'appel à projets** et est l'interlocuteur privilégié des services du Premier ministre à l'étape de sélection des projets financés, sélection qui se fait sur la base des propositions du jury ANR.

Focus sur les modalités de **mise en œuvre d'une dimension internationale dans les projets lauréats du 1^{er} appel à projets** ⁵ :

- **Approches comparatives** sur la base d'une revue de littérature, d'un état de l'art, d'analyse de données étrangères, etc. (niveau 1).

⁵ La contrainte de ne pouvoir financer directement des chercheurs étrangers est connue, et suppose d'imaginer des modalités d'associations alternatives.

- Mise en place **d'instances** de suivi, de pilotage, de discussion des projets **ouvertes à des chercheurs étrangers** (niveau 2), sur le budget de fonctionnement du projet.
- **Financement de doctorants** (éventuellement en cotutelles) **ou post-doctorants (entrants ou sortants)** qui réaliseront une partie de leur terrain dans un autre pays (niveau 3).

Focus sur les modalités de **mise en œuvre d'un volet formation par la recherche dans les projets lauréats du 1^{er} appel à projets** :

- Recrutement de 6 doctorants
- Recrutement de 15 post-doctorants

Présentation de l'appel à projets (volet scientifique)

Focus sur des **attendus généraux ou transverses** aux projets :

- **Renouveler les regards, les méthodes et les solutions** portés par la recherche sur les questions d'**autonomie**, avec un enjeu fort du programme d'éclairer de manière pluri ou interdisciplinaire cette notion qui doit être **au cœur des projets**. Il faut l'interroger, la travailler, la discuter sous une **variété de dimensions**.
- **Dépasser les approches cliniques, médicales ou médico-technologiques** à la faveur d'approches plus larges intégrant les dimensions collectives et sociales des situations de handicap et des processus de vieillissement.
- Projet de **3 à 5 ans**, de **1 à 3,5M€** (pour une enveloppe globale de 19M€).
- Volet « formation par la recherche ».
- **Modalité consortium** visant à rassembler un nombre pertinent de partenaires divers (établissements, disciplines diverses, parties prenantes, collaborations internationales).

Focus sur la recherche d'un **dialogue pluri- voire interdisciplinaire** dans les projets :

- Enjeu de **traiter les sujets liés à l'autonomie par une combinaison de disciplines**, avec un premier niveau, celui de la pluridisciplinarité pour éclairer des angles morts par la combinaison des regards sur un objet commun, jusqu'à un second niveau, celui de l'interdisciplinarité où il s'agit de co-construire et de partager les problématiques entre différentes disciplines.
- Le périmètre de l'appel à projet, et la demande faite aux consortia qu'ils explicitent la manière dont la question de l'autonomie sera conçue, travaillée et interrogée considérant la diversité de ses dimensions **appellent un dialogue entre disciplines** : sciences humaines et sociales, sciences de l'ingénieur, de l'information, de la santé, du numérique, de l'environnement, etc. L'appel demande explicitement cette interdisciplinarité et un dialogue construit entre les disciplines impliquées dans le champ de la recherche sur l'autonomie des personnes et les conditions environnementales de leur autonomie.

Focus sur l'**animation scientifique** qui sera réalisée par le PPR Autonomie dont il est attendu une participation des projets lauréats :

- Une **équipe projet** au CNRS comme ressource sur différents volets transversaux : coordination, sciences ouvertes et données de la recherche, communication, valorisation, médiation scientifique, coopération internationale.
- Enjeu de **faire communauté**.
- Des **actions en complémentarité** de l'animation propre à chaque consortium, et s'inscrivant dans celles conduites par les acteurs du champ, partenaires du PPR Autonomie.

Les modalités de dépôt, sélection et mise en œuvre des projets dans le cadre de l'appel à projets

Focus sur les **spécificités des projets France 2030⁶** :

- Mobilisation de **moyens importants** sur des questions scientifiques jugées prioritaires, ceci sur une durée longue, avec un **caractère exceptionnel pour des actions nouvelles**.
- Un financement et une décision finale relevant du **Premier ministre**.

Focus sur le **rôle de l'ANR** dans la mise en œuvre de l'appel et son suivi :

- **Soutien à la préparation** du texte de l'appel et de l'ensemble des documents s'y référant (règlement financier, document scientifique, etc.).
- **Suivi de la phase de soumission** des projets, avec une assistance technique aux porteurs de projets.
- **Etude de la recevabilité** des projets soumis (étude de la conformité des documents transmis, dans les délais impartis).
- **Mise en place, désignation et animation du jury international en charge de la sélection sur la base des critères de qualité indiqués dans le texte de l'appel à projets**.
- A l'issue de la sélection, **retour vers les projets** non financés et financés.
- Pour les projets financés, **contractualisation et suivi** de leur mise en œuvre par un binôme composé d'un chargé de mission scientifique, et un chargé de gestion administrative et financière. Pour les lauréats du 1^{er} appel à projets, la contractualisation a, en moyenne, débuté 3 mois après l'annonce des résultats, et le début du projet est intervenu 5 à 7 mois après cette annonce. Ce délai peut être plus court selon les projets.

Focus sur les **modalités de travail du jury international** :

- Après la clôture de l'appel le 17 mars 2023, le jury débute son travail qui pourra l'amener à réaliser des **auditions des porteurs mi-juin**.
- Le jury ne dispose pour organiser son processus d'analyse et de sélection que des indications fournies dans le texte de l'appel. **Ses choix sont souverains et indépendants**.
- Remise d'un **rapport au Comité de pilotage** du PPR Autonomie qui, sur cette base, propose au Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) une liste de projets recommandés avec les montants associés. **Le cabinet du Premier ministre, après avis du SGPI, arrête la liste finale des projets financés**.

Focus sur les **points faibles des projets non financés dans le cadre du 1^{er} appel à projets** : liste de quelques items de l'analyse SWOT de certains projets (forces faiblesses opportunités et menaces)

- Faiblesse scientifique
- Faible impact
- Mal défendu lors de l'audition
- Faiblesse du consortium
- Budget mal justifié
- Implication des parties prenantes peu claire
- Aspects innovants peu clairs
- Rôle vague des collaborateurs internationaux

⁶ France 2030 regroupe les programmes financés dans le cadre des plans d'investissement d'avenir (PIA) dont relève le PPR Autonomie (PIA3).

- Peu d'originalité (poursuite du « business as usual »),

Foire aux questions

Les nombreuses questions posées au cours du webinaire sur les critères de recevabilité, les modalités de dépôt, les critères de sélection, le jury, les caractéristiques des porteurs et des partenaires, etc. trouvent leurs réponses dans la foire aux questions mise à disposition sur le site de l'ANR et du PPR Autonomie, ainsi que les autres documents (cf. rubrique « Contacts et liens utiles »).